

**BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC  
DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITE  
ENVIRONNEMENTALE**

En application des articles L.122-1 et suivants du Code de l'Environnement

**PROJET DE REALISATION DU PARC D'ACTIVITES  
COMMUNAUTAIRE DES PLUTONS SUR LES COMMUNES DE  
BOUROGNE ET MEROUX**

Par délibération en date du 20 juin 2013, le Conseil Communautaire a décidé de mettre à disposition du public l'étude d'impact ainsi que l'avis rendu par l'autorité environnementale concernant le projet de réalisation d'un Parc d'Activités sur le site des PLUTONS, situé sur les Communes de BOUROGNE et MEROUX, en application des articles L.122-1 et suivants du Code de l'Environnement.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ont été mis à disposition du public du 9 février au 9 mars 2015, dans les Mairies de BELFORT, BOUROGNE et MEROUX aux horaires d'ouverture du public.

Huit jours au moins avant le début de la mise à disposition, comme le prévoit la Loi, ont été publiés 2 avis dans la Presse locale (Est Républicain et Terre de Chez Nous)

L'étude d'impact concernant le projet du Parc d'Innovation des PLUTONS et l'avis de l'autorité environnementale ont ainsi été mis à disposition du public du 9 février au 9 mars 2015 :

- A l'Hôtel de Ville et de l'Agglomération à BELFORT du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- A la Mairie de MEROUX du lundi au jeudi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h.
- A la Mairie de BOUROGNE, les lundis de 13h30 à 17h30, mardis de 8h à 12h, les mercredis et jeudis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et les vendredis et samedis de 8h à 12h.
- A la JONXION-Gare TGV, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les avis d'information concernant cette mise à disposition ont été affichés sur les panneaux d'affichage des mairies de BELFORT, BOUROGNE et MEROUX ainsi que sur le site des PLUTONS et le site internet de la Communauté d'Agglomération Belfortaine.

## **Bilan de la mise à disposition**

Une seule remarque a été inscrite dans les registres mis à disposition à cet effet, en l'occurrence un habitant de BOUROGNE dont l'observation est la suivante :

*« Dans le document Compléments du maître d'ouvrage, il est écrit : La découverte d'une épée gauloise dans le bois de la Côte ! Sur le plan cadastral section ZR01 du 27-10-2000 (Commune de Bourogne) on trouve le lieu-dit la Côte.*

*Le projet parc innovation est en partie implanté au lieu dit la Cotte section ZE extrait 017 ZE 000. »*

Cet élément a bien été pris en compte par l'Etude d'Impact, qui fait également mention de la découverte d'un poignard de l'âge de bronze ; le Parc des PLUTONS se trouve sur une zone de confluence propice aux occupations préhistoriques comme de nombreux sites belfortains.

Il est également noté dans l'étude d'impact que, conformément aux dispositions des articles L.521-1 du Code du Patrimoine, les services de la DRAC peuvent prescrire un diagnostic archéologique et des fouilles préventives s'ils l'estiment nécessaires

## **Conclusion**

A l'issue de cette phase de mise à disposition du public de l'étude d'impact et l'avis rendu par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement, il apparaît qu'une seule observation a été formulée dans l'un des registres.

Cette observation prend note de la découverte d'une épée gauloise dans le périmètre du projet, ce qui a été indiqué dans l'étude d'impact tout comme la découverte d'un poignard de l'âge de bronze.

Cette remarque ne remet pas en cause le projet du Parc d'Innovation des PLUTONS dont le public a également pu prendre connaissance lors de l'Enquête Publique au titre de la Loi sur l'Eau en janvier et février 2014 et dont le Commissaire-Enquêteur avait émis un avis positif en conclusion de son rapport.

Des concertations avec le public ont également été organisées le 17 janvier 2008 à SEVENANS, le 8 juillet 2009 à BOUROGNE et le 1<sup>er</sup> septembre 2009 à MEROUX, dont le bilan a été approuvé par le Conseil Communautaire du 15 octobre 2009. Une magazine d'information spécifiquement dédié au projet a également été diffusée à tous les foyers de l'agglomération belfortaine en début d'année 2008.

Le projet de réalisation du Parc d'Innovation des PLUTONS, qui permet la réhabilitation d'une friche militaire et de concilier préservation de l'environnement et enjeux économiques au sein du site de la JONXION autour de la gare TGV, fait donc l'objet d'un consensus après concertation et mise à disposition du dossier de son étude d'impact.